

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

1<sup>er</sup> mai 2023

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.**



**Présents :**       **M. Claude Riverin, maire**  
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Eric Larouche, conseiller poste 2  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3  
Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4  
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

**Absent(s) :**

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée de même que M. Marco Bondu, directeur de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil. Il salue les citoyens qui assistent à la séance.

**080-2023**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 – résolution

### **4. CORRESPONDANCE**

4.1 Lettre de M. Alain Lapointe, Club de l'amitié de Sainte-Rose-du-Nord

4.2 Lettre de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, demande de commandite

4.3 Lettre de Mme Sara Villeneuve, demande de commandite concours de panaches

4.4 Lettre de Mme Sabrina Marino, directrice du Secrétariat aux aînés, programme PRIMA

### **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs

5.2 Planification stratégique- état de situation

5.3 Quai municipal, autorisation appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai - résolution

5.4 Quai municipal, résultat d'appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai - résolution

5.5 Quai municipal, autorisation 2<sup>e</sup> appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai - résolution

5.6 Quai municipal, résultat deuxième appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai – résolution

5.7 Quai municipal, installations sanitaires et pavillon des artisans - résolution

5.8 Projet traitement des eaux usées, état de situation

### **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en avril 2023

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois d'avril 2023

6.3 Regroupement loisirs et sports, avis de renouvellement – résolution

6.4 Renouvellement, abonnement, CITAM - résolution

6.5 Gestion des actifs, résultat appel d'offres MRC, audit bâtiments – résolution

6.6 Festival Sasquatch, demande de soutien financier – résolution

6.7 Modification, conditions de travail, technicienne en comptabilité – résolution

6.8 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projets 2023. Demandes de soutien financier – résolution

6.9 Renouvellement, abonnement CITAM - résolution

6.10 Entente, Fit test, incendie - résolution

### **7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS**

7.1. Ratification de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts diverses, 6 068.43\$

7.2 Autorisation de paiement, Municipalité de Saint-Fulgence, service incendie, 16 930.50\$

7.3 Autorisation de paiement, Excavation R&R, travaux bris aqueduc - 5163.93\$

### **8. URBANISME**

8.1 Absence inspectrice municipale, état de situation

8.2 Nomination, membre du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine - résolution

8.3 Modification réglementaire, urbanisme, offre de services, Mme Julie Simard - résolution

### **9. RÈGLEMENTS**

## 10. DIVERS

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. DISPOSITIONS FINALES

### 12.1 Levée de la séance

## 3. PROCÈS-VERBAUX

081-2023

### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023, sans modification et avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

## 4. CORRESPONDANCE

### 4.1 Lettre de M. Alain Lapointe, du Club de l'Amitié

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier résume la lettre de M. Alain Lapointe, vice-président du Club de l'Amitié. Celui-ci remercie le conseil pour l'octroi d'un soutien financier de 1000\$.

### 4.2 Lettre de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier résume la lettre des responsables des fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

En réponse, le maire, M. Claude Riverin mentionne que les membres du conseil ont abordé cette demande de commandite. Le conseil a statué qu'il serait impossible pour la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord de soutenir financièrement ces célébrations et qu'une lettre en ce sens serait envoyée.

082-2023

### 4.3 Lettre de Mme Sara Villeneuve, demande de commandite concours de panache.

M. le maire, Claude Riverin, résume la lettre de Mme Sara Villeneuve écrite au nom du comité organisateur du Concours de panache de Sainte-Rose-du-Nord, édition 2023.

CONSIDÉRANT la demande commandite déposée par les organisateurs du Concours de panache de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'importance de l'événement pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attire des chasseurs d'un peu partout :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'octroi d'une commandite de 2500 dollars au comité organisateur du Concours de panaches 2023.

#### **4.4 Lettre de Mme Sabrina Marino, directrice du Secrétariat aux aînés, programme PRIMA**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier résume la lettre de Mme Sabrina Marino que Secrétariat aux aînés qui informe la municipalité que le projet déposé au programme PRIMA par Sainte-Rose-du-Nord n'a pas été retenu.

## **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

### **5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.**

Mme Suzan Lecours informe la population qu'une nouvelle intervenante, Mme Mélissa Bouchard a maintenant la responsabilité d'accompagner les aînés de la municipalité. Elle invite les citoyens à ne pas hésiter à faire appel à ses services.

Mme Lecours informe aussi le conseil qu'environ 70 personnes ont pris part à l'assemblée générale annuelle du Club de l'amitié.

Enfin, Mme Lecours souligne que la municipalité continue d'améliorer ses préparatifs en lien avec les mesures d'urgence. L'objectif est d'être en mesure de bien prendre soin des citoyens, en cas de sinistre. Elle mentionne que la question d'une éventuelle génératrice au Pavillon de la Montagne demeure problématique.

De son côté, M. Eric Larouche explique que la période de dégel n'est pas terminée. Il invite donc les citoyens à la patience et à la prudence lorsqu'ils circulent en zone de villégiature. Les travaux de réfection des chemins se mettront en branle dans quelques semaines.

Mme Kim Limoges mentionne que le comité famille et vie sociale travaille en collaboration avec la Société de développement afin de mettre en place un sentier qui relierait l'école et l'édifice municipal.

Elle annonce aussi que le travail se poursuit afin de mettre en place un mécanisme de partage de la voiture électrique de la municipalité. Une plat-

forme très conviviale a été trouvée. La prochaine étape consiste à trouver une source de financement qui permettrait d'acquiescer celle-ci.

Sur un autre sujet, Kim Mme Limoges fait part de la volonté que la municipalité participe à la Fête des voisins.

## **083-2023**

CONSIDÉRANT QUE la 17<sup>e</sup> édition de la Fête des voisins aura lieu le 3 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est encadrée par Espace MUNI ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité famille, social, sports et loisirs de Sainte-Rose-du-Nord souhaitent inscrire la municipalité à la Fête des voisins et organiser des activités le 3 juin 2023 pour permettre aux familles de la communauté de mieux se connaître ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Kim Limoges, conseillère municipale, à inscrire Sainte-Rose-du-Nord à la Fête des voisins 2023 auprès d'Espace MUNI.

Pour sa part, M. Michel Blackburn fait le point sur le dossier du quai municipal et du traitement des eaux usées.

M. Blackburn invite les responsables des associations de villégiateurs des différents lacs à communiquer avec lui s'ils souhaitent intégrer un achat regroupé de matériel pour l'entretien des chemins.

M. Claude Riverin mentionne de son côté que l'assemblée générale de la Société de développement aura lieu le 24 mai. Il invite les membres de cet organisme à prendre part à cette rencontre, en plus d'inciter la population à intégrer la Société de développement. Plusieurs postes d'administrateurs seront à combler.

Toujours concernant la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, M. Riverin annonce qu'il quittera son poste de représentant de la municipalité au sein de l'organisme.

## **084-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Claude Riverin, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer M. Gilles Tremblay, conseiller, à titre de représentant de la municipalité au sein de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord

### **5.2 Planification stratégique, état de situation**

**085-2023**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier mentionne qu'une première version de la planification stratégique sera bientôt soumise à la population pour commentaires. Il a été décidé que cette présentation se ferait lors d'une rencontre publique qui devrait avoir lieu d'ici la fin du mois de mai.

### **5.3 Quai municipal, autorisation appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai**

CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'ingénierie EMS émis à l'automne 2022 concernant l'état de santé du quai municipal ;

CONSIDÉRANT l'obligation de réaliser des travaux pour permettre la poursuite des activités de navigation sur le quai pendant la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT l'importance du quai municipal au niveau économique et social pour Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les démarches réalisées pour réaliser obtenir le soutien financier requis pour réaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'agir rapidement dans ce dossier afin de réaliser les travaux avant le début de la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal relatif à la gestion contractuelle permet à la municipalité de procéder par appel d'offres sur invitation dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts et les plans et devis préparés par la firme d'ingénierie EMS :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de confirmer l'autorisation accordée au directeur général et greffier-trésorier de procéder à un appel d'offres sur invitation pour sélectionner une entreprise qui réalisera les travaux d'urgence sur le quai municipal.

**086-2023**

### **5.4 Quai municipal, résultat d'appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai**

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture de soumissions déposé par le directeur général relativement aux travaux d'urgence sur le quai municipal ;

CONSIDÉRANT que tous les soumissionnaires ont déposé une offre dépassant le seuil du 121 000\$ permettant à la municipalité d'octroyer un mandat sans passer par le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT le Règlement municipal sur la gestion contractuelle :

**087-2023**

POUR CES MOTIFS, il est proposé Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité de confirmer la décision de rejeter toutes les propositions reçues pour la réalisation des travaux d'urgence sur le quai municipal.

#### **5.5 Quai municipal, autorisation 2<sup>e</sup> appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai**

CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'ingénierie EMS émis à l'automne 2022 concernant l'état de santé du quai municipal ;

CONSIDÉRANT l'obligation de réaliser des travaux pour permettre la poursuite des activités de navigation sur le quai pendant la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT l'importance du quai municipal au niveau économique et social pour Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les démarches réalisées pour réaliser obtenir le soutien financier requis pour réaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'agir rapidement dans ce dossier afin de réaliser les travaux avant le début de la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal relatif à la gestion contractuelle permet à la municipalité de procéder par appel d'offres sur invitation dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT le résultat du premier appel d'offres dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec la firme d'ingénierie EMS, il a été démontré que la municipalité pouvait réduire l'ampleur des travaux sans impact sur la sécurité ;

CONSIDÉRANT que selon la firme EMS, réduire l'ampleur des travaux permettrait de réaliser les travaux à moindre coût :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité de confirmer l'autorisation accordée au directeur général et greffier-trésorier de procéder à un deuxième appel d'offres sur invitation pour sélectionner une entreprise qui réalisera les travaux d'urgence sur le quai municipal à partir des plans modifiés par la firme d'ingénierie EMS.

**088-2023**

#### **5.6 Quai municipal résultat deuxième appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai**

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture de soumissions déposé par le directeur général relativement au deuxième appel d'offres pour la réalisation des travaux d'urgence sur le quai municipal ;

CONSIDÉRANT le Règlement municipal sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paul Pedneault inc a déposé la proposition jugée conforme la plus basse à 103 014.84\$.

POUR CES MOTIFS, il est proposé M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat pour la réalisation des travaux d'urgence sur le quai municipal à l'entreprise Paul Pedneault inc.

**089-2023**

### **5.7 Quai municipal, installations sanitaires et pavillon des artisans**

CONSIDÉRANT le délabrement très avancé des installations sanitaires publiques situées près du quai municipal ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'investissement requis pour remettre les installations en état ;

CONSIDÉRANT l'impact pour l'image de la municipalité de maintenir un bâtiment dans un état de délabrement si avancé ;

CONSIDÉRANT la possibilité de mettre en place des équipements sanitaires temporaires pour répondre aux besoins des visiteurs :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser la démolition des installations sanitaires publiques près du quai municipal.

### **5.8 Projet traitement des eaux usées, état de situation**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, explique les derniers avancés dans le dossier du traitement des eaux usées.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en avril 2023**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en avril 2023.

### **6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de mars 2023**



M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés pour le mois d'avril 2023.

**090-023**

### **6.3 Regroupement loisirs et sports, avis de renouvellement**

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à renouveler l'adhésion de la municipalité au Regroupement loisirs et sports.

**091-2023**

### **6.4 Renouvellement, abonnement, CITAM**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le système d'alerte pour la population CITAM depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement à ce service vient à échéance et qu'il faut renouveler celui-ci pour pouvoir continuer à utiliser ce service;

CONSIDÉRANT la modification à la tarification proposée par CITAM :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer au nom de la municipalité le renouvellement de l'abonnement au système d'alerte CITAM.

**092-2023**

### **6.5 Gestion des actifs, résultat d'appel d'offres, MRC, audit bâtiments**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord fait partie d'un regroupement dans le cadre de ce projet qui inclut les municipalités de Saint-Honoré et Saint-Fulgence, plus spécifiquement pour ce qui est de l'audit de bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a procédé à un appel d'offres au nom des municipalités concernés pour réaliser l'audit des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que selon le rapport d'ouverture de soumissions déposé par M. Félix Harvey-Desmeules de la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'entreprise GED Experts est celle qui a déposé l'offre conforme la plus base, à 5 152.98\$ :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de service de GID Experts pour un montant de 5 152.98\$ plus taxes.

**093-2023**

#### **6.6 Festival Sasquatch, demande de soutien financier**

CONSIDÉRANT QUE le festival Sasquatch a eu lieu à Sainte-Rose-du-Nord, en mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait autorisé un soutien de 600\$ pour l'organisation de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Festival Sasquatch a été dans l'obligation de revoir sa planification budgétaire en raison d'une perte de revenus imprévue;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a terminé la dernière édition de l'événement avec un déficit malgré plusieurs efforts pour équilibrer le budget;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord demande au conseil une contribution supplémentaire de 130\$ pour l'aider à combler le déficit du Festival Sasquatch :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité de hausser le soutien financier accordé au Festival Sasquatch de 130 \$ afin de combler le déficit enregistré en 2023.

**094-2023**

#### **6.7 Modification, conditions de travail, technicienne en comptabilité**

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, de modifier les conditions de travail de Mme Nancy Tremblay, technicienne en comptabilité selon la proposition déposée par le directeur général

**095-2023**

#### **6.8 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projets 2023, demandes de soutien financier**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord soumis des projets à présenter à la MRC du Fjord-du-Saguenay, en lien avec la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés au conseil ont préalablement été approuvés et recommandés par le conseil d'administration de la Société de développement ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir les projets proposés ;

CONSIDÉRANT la pertinence des projets proposés :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord soutienne financièrement et recommande les projets suivants à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie :

<b>Projets</b>	<b>MRC</b>	<b>Contribution municipale</b>
Sentier de l'école	3 000 \$	300\$
Chainsaw party	17 500 \$	2000\$
Fjord vivant	15000 \$	1800\$
Volets mobilisation	20 000 \$	19 753

## **100-2023**

CONSIDÉRANT l'importance du bureau touristique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribue chaque année financièrement au fonctionnement du bureau touristique ;

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Société de développement pour la saison 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement souhaite solliciter des partenaires dont la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord soutienne financièrement et recommande le projet suivant à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'obtenir un soutien financier

<b>Projet</b>	<b>MRC</b>	<b>Contribution municipale</b>
<b>Bureau info touristique</b>	<b>25 000\$</b>	<b>25 000\$</b>

## **6.9 Renouvellement, abonnement CITAM**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 6.10. Entente, Fit test, incendie

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Bégin, Ferland-et-Boilleau, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-D'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et des Sainte-Rose-du-Nord désirent présenter un projet de protection respiratoire visant à assurer les tests d'ajustement des masques respiratoires dans le cadre de l'aide financière;

**ATTENDU QUE** le projet d'entente intermunicipale pour les tests d'ajustement de la protection respiratoire des employés municipaux et des pompiers soumis au conseil pour approbation

**ATTENDU QUE** en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et Villes* (RJRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27,1), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but commun, selon le paragraphe 4, de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à participer au projet de protection respiratoire et à assumer une partie des coûts via son entente avec la municipalité de Saint-Fulgence sur le service incendie;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière nécessaire à la réalisation de ce projet;

– Le conseil nomme la Ville de Saint-Honoré organisme responsable du projet;

- D'approuver l'entente intermunicipale pour les tests d'ajustement de la protection respiratoire des employés municipaux et des pompiers, tel que soumis au conseil.

## 7. AUTORISATION DE PAIEMENT



IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Mme Julie Simard, urbaniste, pour la mise à niveau de règlements municipaux.

**9. RÈGLEMENTS**

**10. DIVERS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des citoyens présents.

**12. DISPOSITIONS FINALES**

**102-2023**

**12.1 Levée de la séance**

Mme Suzan Lecours propose que la séance soit levée à 19h 55.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire